

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

### SÉANCE SPÉCIALE DU 27 FÉVRIER 2006

À la session spéciale du conseil de la Ville de Cookshire-Eaton tenue à l'Hôtel de Ville le 27 février 2006 à laquelle étaient présents les conseillers suivants : Simon Simard, Bruno Breton, Denise Grenier, Patrice Dodier, Jack Garneau et Chantal Rouleau.

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Normand Potvin, maire.

M. André Croisetière, directeur général / secrétaire-trésorier et M. René Roy sont aussi présents.

- 1) Ouverture de la séance spéciale par Monsieur Normand Potvin, maire.
- 2) Monsieur Normand Potvin, maire, président de la séance demande aux conseillers présents s'ils ont reçu leur avis de convocation. Tous répondent par l'affirmative.
- 3) Le directeur général / secrétaire-trésorier fait alors lecture de l'avis de convocation et le dépose aux archives.
- 4) Attestation assermentée du directeur général / secrétaire-trésorier que l'avis a été signifié aux différents membres du conseil le 24 février 2006.
- 5) Questions des personnes présentes dans la salle.  
  
Aucune.
- 6) Avis de motion concernant l'imposition des taxes foncières, l'imposition des compensations pour services municipaux aux propriétaires de certains immeubles et l'imposition de compensation pour différents services municipaux pour l'année 2006.

Résolution 2006-02-1571

Avis de motion est donné par le conseiller Patrice Dodier qu'il présentera à une prochaine séance un règlement concernant l'imposition des taxes foncières, l'imposition des compensations pour services municipaux aux propriétaires de certains immeubles et l'imposition de compensation pour différents services municipaux pour l'année 2006.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent règlement.

-adopté-

- 7) Entente relative à la délégation de compétence en matière d'expédition des comptes de taxes et de perception des taxes, autorisation de signature.

Résolution 2006-02-1572

Proposé par le conseiller Simon Simard, appuyé par la conseillère Denise Grenier, il est résolu d'autoriser le maire et le directeur général / secrétaire-trésorier à signer l'entente relative à la délégation de compétence en matière d'expédition des comptes de taxes et de perception des taxes. Cette entente est annexée à la présente résolution et en fait partie intégrante.

-adopté-

8) Acceptation d'une offre de financement, règlement 52-2005.

Résolution 2006-02-1573

Proposé par le conseiller Jack Garneau, appuyé par le conseiller Bruno Breton, il est résolu majoritairement que la Ville de Cookshire-Eaton accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale pour son emprunt de 175 000,00 \$ par billets en vertu du règlement numéro 52-2005, au prix de : 98.146 échéant en série 7 ans comme suit :

21 700 \$	3,85 %	7 mars 2007
22 600 \$	4.00 %	7 mars 2008
23 800 \$	4.00 %	7 mars 2009
24 900 \$	4.05 %	7 mars 2010
26 100 \$	4.15 %	7 mars 2011
27 300 \$	4.25 %	7 mars 2012
28 600 \$	4.35 %	7 mars 2013

QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

Le conseiller Simon Simard vote contre.

-adopté sur division-

9) Emprunt par billets, terme plus court, règlement 52-2005.

Résolution 2006-02-1574

CONSIDÉRANT que la Ville de Cookshire-Eaton se propose d'emprunter par billets un montant total de 175 000,00 \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 52-2005;

CONSIDÉRANT qu'il serait avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

CONSIDÉRANT qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces billets sont émis;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Bruno Breton, appuyé par la conseillère Chantal Rouleau et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE les billets seront signés par le maire et le directeur général / secrétaire-trésorier;

QUE les billets seront datés du 7 mars 2006;

QUE les billets seront payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

1 an	21 700,00 \$
2 ans	22 600,00 \$
3 ans	23 800,00 \$
4 ans	24 900,00 \$
5 ans	26 100,00 \$
6 ans	27 300,00 \$
7 ans	28 600,00 \$

QUE le terme de la partie à financer du règlement 52-2005 est modifié pour se lire 7 ans au lieu de 8 ans.

-adopté-

10) Questions des personnes présentes dans la salle.

Aucune.

11) Séance close.

Résolution 2006-02-1575

Proposé par le conseiller Patrice Dodier, appuyé par le conseiller Bruno Breton, il est résolu que la séance soit close.

-adopté-

---

Normand Potvin  
Maire

---

André Croisetière  
Directeur général / secrétaire-trésorier